
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 2 mars 2010, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Sylvette Savaria et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorière et directeur général, assure le greffe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2010-03-30

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller André Allard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010 – Adoption ;
3. Affaires découlant des séances du conseil du 2 février 2010 ;
4. Correspondance ;

FINANCES

5. Comptes payés et à payer – Autorisation ;
6. Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques ;

7. Comités du conseil ;

7.1 Bâtiments et propriétés municipales ;

- 7.1.1 Rapport du comité ;
- 7.1.2. Règlement n° 224-2 modifiant le règlement sur les locations de salle – Adoption ;

7.2. Voirie et aqueduc ;

- 7.2.1 Rapport du comité ;
- 7.2.2 Déneigement, automne 2010 à hiver 2013 : autorisation d'aller en appel d'offres;
- 7.2.3 Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Réclamation ;
- 7.2.4. Règlement de modification n° 196-1 modifiant le règlement sur les ponceaux et fossé de ligne – Avis de motion ;

7.3 Environnement ;

- 7.3.1 Rapport du comité ;

7.4 Urbanisme ;

- 7.4.1 Rapport du comité ;
- 7.4.2 Inspection des fosses septiques – Règlement n° 262– Adoption ;
- 7.4.3 Plan et règlements d'urbanisme – État d'avancement des travaux ;

7.5. Culture et patrimoine ;

7.5.1 Rapport du comité ;

7.6 Loisirs ;

7.6.1 Rapport du comité ;

7.7 Transport et transport adapté ;

7.7.1 Rapport du comité ;

7.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;

7.8.1 Rapport du comité ;

8. Période de questions du public ;

9. Levée de l'assemblée.

En cours de session, l'expression « fossé de ligne », rubrique n° 7.2.4 est modifiée pour « fossé de chemin ».

ADOPTÉE

2010-03-31

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2010

Sur une proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 2 FÉVRIER 2010

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance tenue le 2 février 2010.

4. CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 10 février 2010 de messieurs Sylvain Berthiaume, directeur général, CLD et Luc Forcier, directeur général, municipalité de Verchères invitant à proposer un nom pour désigner la salle de réunion du CLD de Lajemmerais au plus tard à la mi-avril ;
- Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec reçue le 20 février 2010 autorisant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une superficie d'environ 2 100 mètres carrés à la faveur de Gestion P.Jacques Inc. ;
- Courriel du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles reçu le 23 février 2010 invitant à proposer des candidatures dans le cadre des Prix québécois de la citoyenneté 2010 ;

FINANCES

2010-03-32

5. COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria appuyée par monsieur le conseiller André Allard, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 33, 336,97 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Éva Borocz et monsieur le conseiller Daniel Plouffe déclarent leurs intérêts relativement aux paiements qui les concernent.

2010-03-33

6. VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard appuyé par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DEMANDE à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dont le siège social est situé au 1578, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, Québec J3E 0A2 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

7. COMITÉS DU CONSEIL ;

7.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES ;

7.1.1 RAPPORT DU COMITÉ.

Monsieur le conseiller André Allard sensibilise la population à l'exigence d'un dépôt de 200 \$ pour les futurs locataires de salle suite afin de couvrir la municipalité contre les réparations importantes qui pourraient s'ensuivre après une location.

2010-03-34

7.1.2. RÈGLEMENT N° 224-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES LOCATIONS DE SALLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 février 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Allard appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 224-2 modifiant le règlement sur les locations de salle.

ADOPTÉE

7.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;

7.2.1 RAPPORT DU COMITÉ.

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population que les travaux de planification de voirie en prévision de la reconduction du programme de taxes d'accises sont débutés. Une planification pour l'année 2010 a été soumise aux membres du conseil. Le resurfaçage sur le chemin de la Beauce, le chemin du Second Ruisseau, le rang Lamontagne, le remplacement de huit ponceaux sont projetés, jusqu'à concurrence du budget annuel de 80 000 \$ (sans tenir compte de la borne sèche) annoncé par le ministère.

2010-03-35

7.2.2 DÉNEIGEMENT, AUTOMNE 2010 À HIVER 2013 – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général de solliciter de offres de service par voie d'appel public.

ADOPTÉE

2010-03-36

7.2.3 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- ANNÉE 2009 – RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre de ce programme de subvention soit la réfection de trois ponceaux ;

CONSIDÉRANT lesdits travaux confiés à C. Perreault Construction Inc et Transport C. Jacques Inc au montant de 7 666.07 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés ci-devant pour un montant subventionné de 7 666.07 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports et ;

QUE LES TRAVAUX ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

2010-03-37

7.2.4. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N^o 196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PONCEAUX ET FOSSÉ DE CHEMIN – AVIS DE MOTION.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil il déposera pour adoption un règlement déterminant le partage égal des coûts d'entretien d'un fossé de chemin avec les propriétaires concernés. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

7.3 ENVIRONNEMENT ;

7.3.1 RAPPORT DE COMITÉ

Monsieur le conseiller André Allard informe la population qu'il n'y a pas de développement dans les dossiers du projet pilote de caractérisation des fosses septiques et de l'inventaire des gaz à effet de serre. Il transmet les résultats de récupération pour l'an 2009 soit 72 % des déchets alors que l'objectif était de 60 %. Toutefois, les Calixois sont les plus grands producteurs de déchets per capita, à 1 kilo par personne alors qu'à l'échelle de la MRC la moyenne est de 800 grammes, situation probablement attribuable à la plus superficie des terrains.

7.4 URBANISME ;

7.4.1 RAPPORT DE COMITÉ

Monsieur le conseiller Bruno Napert attire l'attention des personnes présentes sur les travaux du comité consultatif d'urbanisme.

2010-03-38

7.4.2 INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES – RÈGLEMENT N° 262 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 février 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 262 soit le « Règlement d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées »

ADOPTÉE

7.4.3 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le directeur général informe la population de la poursuite des travaux du CCU le 3 mars 2010.

7.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;

7.5.1 RAPPORT DE COMITÉ

Madame Éva Borocz résume la rencontre des membres du conseil avec le conseil d'administration du comité culturel et patrimoine qui a lieu mardi le 23 février 2010. Comme pour les loisirs, le comité et le conseil vont travailler de pair aux projets soumis par le comité. Enfin, elle résume le déroulement de la rencontre annuelle du secteur culturel de la MRC Lajemmerais qui a eu lieu le 25 février 2010 à Contrecoeur.

7.6 LOISIRS ;

7.6.1 RAPPORT DE COMITÉ

Madame la conseillère Sylvette Savaria résume la rencontre tenue avec le conseil d'administration des Loisirs qui a eu lieu le 16 février 2010 et la programmation mise de l'avant pour 2010.

7.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;

7.7.1 RAPPORT DE COMITÉ

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe les personnes présentes qu'il n'y a pas eu de développement dans ce dossier depuis la séance du conseil précédente.

7.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;

7.8.1 RAPPORT DE COMITÉ

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe les personnes présentes que la municipalité entreprendra sous peu l'aménagement d'une borne sèche afin de se conformer au schéma de couverture de risque.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est principalement question de l'évaluation foncière et de la facture à venir d'entretien des branches n^{os} 19 et 20 du Ruisseau Coderre.

2010-03-39

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beaugard
Secrétaire-trésorier
Directeur général